

Seniors, ayez les **bons réflexes**



Le vol au distributeur de billets



- Dans la mesure du possible, retirez votre argent au guichet de votre banque.
- Au distributeur automatique de billets soyez vigilants et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.
- Ne laissez jamais votre code secret près de votre carte bancaire ou dans votre portefeuille.
- Récupérez vos tickets de retrait et d'achat.
- En cas de difficultés avec un distributeur, méfiez-vous des personnes vous proposant leur aide. Ne retapez jamais votre code secret devant elles et surtout ne leur donnez pas ce code. Celui-ci vous est personnel et confidentiel.
- Si votre carte est avalée par le distributeur, patientez quelques instants pour être sûr qu'elle ne ressorte pas, puis signalez le immédiatement à votre établissement bancaire.
- Conservez sur vous le numéro de téléphone du centre d'opposition des cartes bancaires.



Les cambriolages



Les bons réflexes avant...

- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés, évitez de les laisser à vue.
- Verrouillez votre porte d'entrée même si vous êtes présent à votre domicile.
- Demandez la carte professionnelle de tout démarcheur se présentant à votre domicile.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence et pensez à les photographier.
- En cas d'absence prolongée, établissez une fiche « Tranquillité Vacances » à la Police Municipale , la Gendarmerie ou sur le site internet de la Mairie.

Les bons réflexes après...

- Ne touchez à rien, que ce soit à l'intérieur comme à l'extérieur de votre logement.
- Prévenez immédiatement la brigade de Gendarmerie.
- Si les cambrioleurs sont encore présents, ne prenez pas de risques, privilégiez le recueil de renseignements (véhicule, vêtements, langage...)
- Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés.
- Déposez plainte auprès de la Gendarmerie et déclarez le vol à votre assureur.



En cas d'absence prolongée



- Dans le cadre des Opérations Tranquillité Vacances, signalez votre absence à la Police Municipale , la Gendarmerie ou sur le site internet de la Mairie.
- Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- Faites relever votre courrier par une personne de confiance.
- Votre domicile doit paraître habité, faites régulièrement ouvrir et fermer vos volets .
- Créez l'illusion d'une présence à l'aide d'un programmateur pour la lumière ou la radio.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur indiquant la durée de votre absence, transférez vos appels sur votre téléphone portable.



Le démarchage à domicile



les bons réflexes...

- Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez l'entrebâilleur ou l'œilleton.
- Si vous ne le souhaitez pas, rien ne vous oblige à recevoir chez vous un démarcheur.
- Demandez systématiquement une carte professionnelle et le récépissé de la déclaration de démarchage de la Mairie de Montreuil-Juigné.
- Demandez-vous si vous avez vraiment besoin du produit que le démarcheur vous propose.
- Si un crédit accompagne le bon de commande, prenez le temps de la réflexion, ne signez rien tout de suite . Votre signature vous engage et peut générer des problèmes financiers dont vous n'aviez pas mesuré la portée.
- Ne laissez jamais seul le démarcheur.
- Si deux démarcheurs se présentent à votre domicile, ne vous laissez pas distraire par l'un deux.
- Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos objets de valeurs.

